

*Dans le cadre du Master 2 professionnel « Connaissance, gestion et mise en valeur des espaces aquatiques continentaux » de l'université Lyon II, 10 étudiants participent à la réalisation d'un projet tutoré, à savoir l'étude bilan du contrat de rivières Veauve, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère. Ce projet, qui s'étale sur près de 3 mois, est l'occasion pour les étudiants d'apprendre à travailler sur un cas d'étude concret dans l'esprit d'un bureau d'étude. Il s'agit d'appréhender les divers éléments de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques afin de se faire une première expérience en la matière. Les résultats, validés par les différents professeurs du master, seront présentés sous forme d'un rapport et d'une restitution orale devant les acteurs du contrat.*

*La communauté de communes Pays de l'Hermitage nous a proposé une étude complète et intéressante, et nous a accordé sa confiance. Nous l'en remercions.*

## **Déroulement de l'étude**

Description des moyens mis en œuvre :

- les étudiants ayant participé :

ANDRE-POYAUD Nicolas  
BARRA Adrien  
BARRY Sylvian  
BOUCHUT Guillaume  
BRAUD Stéphanie  
CADEL Julie  
LAUGA Orane  
PILLET Arnaud  
POUX Anne-Sophie  
VANDEMEULEBROUCK Paul

- l'encadrement professionnel

- Norbert Landon : Maître de Conférences à l'Université Lumière Lyon 2 et membre de l'UMR5600 du CNRS, chef du projet, encadrement technique pour les levés de terrain, l'analyse en géomorphologie fluviale, recherche et analyse d'archives, aménagement et gestion.
- Marie-Laure Trémélo : Ingénieure cartographe, CNRS-UMR5600 et intervenante-enseignante dans le Master. Encadrement technique pour le SIG et la restitution graphique des informations.
- Pierre Sagnes : Maître de Conférences de l'Université Lyon 1. Encadrement technique pour les analyses en hydrobiologie.
- Bernard Cellot (assisté de Nicolas Péru – post-doc) : Maître de Conférences de l'Université Lyon 1. Encadrement technique pour les analyses en hydrobiologie et les IBGN.
- Anne Honegger : Chargée de Recherche, CNRS-UMR5600 et intervenante-enseignante dans le Master. Encadrement technique pour l'étude des acteurs et des territoires de l'eau, pour les enquêtes et entretiens.
- Gudrun Bornette : Directrice de Recherches, CNRS-UMR5023, université Lyon 1, et intervenante-enseignante dans le Master. Encadrement technique pour les analyses phytosociologiques.

- Aude Farinetti : Chercheure Institut du Droit de l'Environnement, Université Lyon 3 et intervenante-enseignante dans le Master. Encadrement technique pour le droit de l'eau.
- Agnès Bonnaud : Maître de Conférences à l'Université Lumière - Lyon 2. Encadrement technique pour le diagnostic territorial.

## **Réponse au CAHIER DES CHARGES de l'ETUDE BILAN CONTRAT DE RIVIERE Veauce, Bouterne, petits affluents du Rhône et de l'Isère**

→ Les réponses sont présentées dans les cadres sur fond coloré.

### **I. Module 1 : ETAT DES LIEUX INITIAL ET FINAL**

L'objectif de ce module est de rappeler les enjeux et objectifs identifiés au Contrat de Rivière, en les restituant dans leur contexte :

1. Rappeler les enjeux et objectifs identifiés au contrat en les restituant dans leur contexte,
2. Mettre en évidence les évolutions principales du territoire,
3. Constituer un dossier.

#### ***1.1 - Etat des lieux initial***

##### 1) Caractéristiques du bassin versant

- Présentation géographique : caractéristiques du territoire, nature du réseau hydrographique, contexte géologique et hydrogéologique,
- Contexte économique : activités du bassin versant, agriculture, industries,
- Données démographiques.
- Ressources en eau sur le bassin versant : puits, sources, captages...
- Etat de l'assainissement : localisation des STEP avec prévision des nouvelles. Chiffres si possible de l'ANC.
- Qualité de l'eau et principales sources de pollution.
- Patrimoine et usages de l'eau.

##### 2) Historique du Contrat de Rivière

- Contexte de l'élaboration du contrat.
- Historique sur la CCPH.
- Enjeux initiaux.
- Objectifs initiaux.

L'état initial correspond à une synthèse des données existantes à compléter s'il y a lieu. Le prestataire disposera des documents de la communauté de communes et des Communes sur le sujet.

( cf Annexe 1 : Documents mis à disposition).

#### ***1.2- Etat des lieux final***

- Actualisation des informations connues à l'origine du contrat au regard des enjeux et objectifs identifiés à l'origine.
- Avancement de la mise en place des outils hors contrat de rivière mais périphériques à la démarche, comme des outils prospectifs d'aménagement (schéma d'assainissement, contrat de développement de pays, mise en œuvre des préconisations du SDAGE,

réflexion sur l'assainissement collectif et non collectif, plan de gestion des berges...) ou réglementaires (SCOT, PPRI).

Le diagnostic s'appuiera sur le résultat des études conduites pendant le contrat et les données publiques diverses.

Il est demandé au prestataire de réaliser des IBGN sur 13 points et de comparer les résultats avec l'étude de 2002/2003. Les points seront choisis avec le personnel de la communauté de communes.

### **1.3 - Comparatif de l'état initial et de l'état final**

Objectifs :

- caractériser l'évolution du milieu,
- caractériser l'évolution des enjeux du bassin versant.

Cette partie de l'étude a pour but de constater les évolutions survenues entre l'état initial et l'état final. Cette évolution repose sur des éléments quantifiés indicateurs de l'état du milieu (par exemple : usages de l'eau, sources de pollution, proportion de zones raccordées à une unité de traitement, qualité de l'eau, état des berges et ouvrages hydrauliques).

Le prestataire interprétera et intégrera à ce module l'analyse de l'évolution de la qualité de l'eau des rivières du bassin versant entre 1998 ( 1ere analyse de l'eau) et 2009.

La qualité de l'eau sera également étudiée au regard de la directive cadre européenne.

Le bureau d'étude établira un tableau synthétique regroupant les indicateurs par thématique et mettant en valeur les évolutions intervenues pour chacune d'elles. Chaque grande thématique pourra faire l'objet d'une représentation cartographique (format A3, échelle appropriée au bassin versant), mettant en évidence les évolutions et modifications intervenues.

### **1.4 - Comparatif avec les autres procédures des bassins versants voisins**

Objectifs :

- caractériser les problématiques des autres bassins versants voisins ( Savasse/ Joyeuse, Herbasse, Galaure

#### **Méthodologie développée :**

→ en préliminaire, une synthèse des études préalables sera réalisée afin de prendre connaissance des conditions de démarrage du Contrat de Rivière (un mémoire synthétique sera produit)

→ réactualisation de l'état initial pour dresser l'état des lieux actuels en tenant compte :

- des données connues au démarrage du contrat de rivière,
- des données actuellement connues fournies par la CCPH et les services de l'Etat,
- des données collectées dans le cadre de ce bilan par notre équipe.

→ ces dernières comprendront,

après parcours exhaustif des cours d'eau du contrat de rivière, et après désignation par le La CCPH des points de prélèvement I.B.G.N.

- un état de la qualité biologique du cours d'eau et de ses marges immédiates,
- un état de la qualité de l'eau,
- un état de l'assainissement,
- un état de la ripisylve,

- un état des ouvrages (une fiche pour chaque ouvrage sera réalisée et répertorié en annexe ou dans un volume spécifique si nécessaire),
- un état des actions de valorisation et du potentiel patrimonial,
- un état des pressions exercées sur le milieu en dégageant les enjeux nouveaux ou qui seraient toujours d'actualité.

Un atlas cartographique sera produit ainsi qu'un ensemble de couches SIG sous MapInfo.

Une synthèse thématique par volet et sous forme de tableau mettra en exergues les évolutions intervenues au cours de la période de référence.

Après consultation des procédures engagées dans les bassins voisins (Savasse-Joyeuse, Herbasse, Galaure), un tableau synthétique sera produit afin de mettre en exergues les enjeux communs et spécifiques des différentes procédures.

## **II. Module 2 : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER**

La communauté de communes s'engage à fournir le bilan technique et financier. Le prestataire et la communauté de communes se mettront d'accord sur une date de rendu du document.

Délai souhaité :

Semaine 4 – janvier 2010

## **III. Module 3 : FONCTIONNEMENT DE LA PROCEDURE**

L'objectif de ce module est d'étudier et d'analyser le fonctionnement de la procédure. Il s'agira plus particulièrement de s'intéresser aux modalités concrètes de mise en œuvre des principes fondateurs du contrat de rivière : mise en place d'une concertation et réalisation d'un programme d'actions, mode de fonctionnement de la structure et relations entre les différentes catégories d'acteurs.

Les catégories d'acteurs identifiés sont :

➤ les élus locaux :

Elus du conseil communautaire, Maire des Communes adhérentes, élus des communes du bassin versant non adhérentes à la communauté de communes.

Représentants rivières des collectivités voisines ( Tournonais, Herbasse, Galaure, Joyeuse Savasse.)

➤ Les partenaires techniques et financiers :

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Région Rhône Alpes
- Conseil Général de la Drome
- Fédération de Pêche de la Drome
- ONEMA
- Direction Régionale de l'Environnement
- Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts
- DDE

- Le personnel de la communauté de communes : service rivières + DGS
- Les usagers et autres :
  - Les associations de pêche ;
  - Les partenaires pédagogiques : FRAPNA, Fédération de Pêche, la Gaule Romaneise ;
  - 1 office de tourisme
  - Syndicats des vins
  - Les associations sur l'environnement : FRAPNA
  - Les propriétaires riverains (représentants agricoles du Pays de l'Hermitage)

Cette partie pourra se faire soit par des questionnaires, soit des rencontres directes avec les personnes, soit par téléphone. La chargée de mission définira avec le prestataire la meilleure méthode pour chaque acteur.

Le prestataire propose d'ajouter une enquête « grand public » auprès des habitants du territoire couvert par le Contrat de Rivière notamment pour appréhender le niveau d'appropriation de la démarche par les riverains, usagers ou non des cours d'eau.

### **3.1 – Mode de fonctionnement (état des lieux)**

Cette partie comprend tout d'abord une description du mode de fonctionnement de la procédure.

Cette partie s'appliquera notamment à préciser le mode de fonctionnement concernant :

- l'organisation de la concertation : quelle représentation et quelle participation des différents partenaires ou acteurs du contrat, sous quelle forme, à quelle fréquence... ?
- l'échange d'informations et de données : quels sont les acteurs en présence, concernant l'échange de quel type d'information ? Comment se fait l'échange - écrits, groupes, relations bilatérales, multilatérales ... ?
- la communication : qui communique, pour dire quoi, à qui .... ?
- le pilotage opérationnel du contrat : en particulier, relation entre structure porteuse / maîtres d'ouvrage / partenaires institutionnels du contrat, pertinence et articulation des différents acteurs en matière de police (maires, services de l'Etat), notamment pour les phases de travaux.

Dans un deuxième temps, pour chacun de ces points, il conviendra de décrire et analyser :

- les mécanismes de prise de décision : quel rôle et quelle légitimité des différents organes visant à la mise en œuvre du Contrat de Rivière (Comité de Rivière, Comité de Pilotage, structure porteuse....) ?
- les règles implicites ou explicites du mode de fonctionnement : existe-t-il une formalisation des règles de fonctionnement ? Quel écart entre la pratique et le théorique (cf : compte-rendu de comités de rivière, organigrammes internes ...) ? Comment ces règles ont-elles été élaborées ? portées à connaissance ?

Enfin, l'intérêt se portera sur les moyens humains et matériels mobilisés dans le cadre de la mise en œuvre du contrat :

- quels sont les moyens et le mode d'organisation pour le suivi technico-financier du contrat et son pilotage ? Existe-t-il des tableaux de bord de suivi des opérations, des demandes de

subventions ? des modalités d'évaluation concernant l'état d'avancement du contrat ? concernant les opérations réalisées ?

Pour chacun de ces points, il s'agira d'identifier, le cas échéant, les évolutions et/ou modifications de ce mode de fonctionnement dans le temps et leur(s) origine(s).

### **3.2 - Analyse du niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche et à ses objectifs**

Le niveau d'appropriation et d'adhésion à la démarche constitue un « indicateur » du fonctionnement du Contrat de Rivière. En fonction de l'analyse des entretiens et des enquêtes, le prestataire pourra répondre à ces questions :

- connaissance de la procédure : les partenaires / acteurs identifiés connaissent-ils le Contrat de Rivière, ses objectifs, les moyens (humains/matériels) qui lui sont alloués ? Connaissent-ils son mode de fonctionnement ?
- se sentent-ils concernés ? engagés ? Adhèrent-ils à la démarche de façon active : présence / absence dans les réunions ou organes de concertation ?
- ont-ils transcrit des démarches et/ou objectifs du Contrat de Rivière dans certaines de leurs actions propres ou en synergie avec le Contrat de Rivière ?

### **3.3 - Evaluation/estimation du fonctionnement et de la mise en œuvre du Contrat de Rivière par l'ensemble des acteurs et partenaires du contrat**

Cette partie vise à connaître l'appréciation portée par les différents partenaires et acteurs du contrat sur le Contrat de Rivière.

L'objectif est de savoir « comment est perçu » le Contrat de Rivière par les différents acteurs et partenaires.

Elle visera notamment à estimer :

- la satisfaction des différents acteurs et partenaires vis-à-vis du fonctionnement de la procédure à travers les points suivants : le mode de fonctionnement était-il connu ? satisfaisant ? les acteurs et partenaires estiment-ils avoir été suffisamment associés ? comment ? les prises de décisions étaient-elles claires ? concertées ? partenariales ? le déroulement de la procédure s'est-il fait de façon linéaire ? période de rupture ? de ralentissement ?
- la satisfaction des différentes catégories d'acteurs et des partenaires du contrat vis-à-vis des objectifs identifiés et des résultats obtenus (en particulier : les objectifs ont-ils été atteints ? les résultats sont-ils satisfaisants ?)
- la satisfaction des différentes catégories d'acteurs et partenaires vis-à-vis de la procédure elle-même (en particulier : la procédure contrat de rivière vous semble-t-elle adaptée aux problèmes à traiter ?...)

Cette partie s'attachera notamment à mettre en évidence l'écart, s'il existe, entre les attentes initiales vis-à-vis du Contrat de Rivière et l'état de satisfaction à la fin de la procédure.

#### **Méthodologie développée :**

Deux types d'analyses seront développées.

Une première analyse permettant de recueillir l'opinion et la vision des populations du bassin-versant à l'aide d'un travail d'enquête sera conduite à partir de questionnaires. Il s'agit d'évaluer la connaissance des enjeux liés au contrat de rivière ainsi que la perception de la procédure et des résultats par la population.

→ un échantillonnage d'environ 300 personnes sera réalisé en tenant compte des données démographiques, socio-économiques, territoriales et géographiques.  
→ le questionnaire sera construit avec des questions fermées (comptabilisables) et des questions ouvertes (répertoriables et classables). Certains points du § 3.2 seront abordés.

Une seconde permettra de connaître le fonctionnement interne de la procédure ainsi que d'identifier et comprendre les relations existantes avec les autres acteurs.

→ des entretiens personnalisés seront conduits sur la base d'un ou plusieurs questionnaires prenant en compte les préoccupations identifiées aux § 3.1, 3.2 et 3.3.  
→ l'ensemble des acteurs identifiés seront contactés. La priorité sera donnée à l'entretien plutôt qu'à l'enquête téléphonique ou à l'envoi de questionnaire écrit.  
→ la retranscription sera synthétique et organisée par thèmes.  
→ les questions pourront également prendre en compte la perception de nouveaux enjeux et les souhaits en terme de poursuite des actions déjà engagées.

#### IV. Module 4 : EVALUATION DU CONTRAT DE RIVIERE

La synthèse des informations issues des modules précédents devra se faire en analysant **l'adéquation entre les enjeux, les objectifs, les moyens et les résultats obtenus** (souhaités et non souhaités). Cette analyse abordera les six critères suivants :

- *la pertinence* : adéquation entre les enjeux et les objectifs ;
- *la cohérence* : adéquation entre les objectifs et les moyens mobilisés ;
- *l'efficacité* : adéquation entre les objectifs et les résultats ;
- *l'efficience* : adéquation entre les moyens et les résultats ;
- *les impacts* : satisfaction des résultats obtenus ;
- *la durabilité* : pérennité de la démarche engagée.

L'évaluation se portera

- sur l'état des lieux (Module 1), grâce notamment à une comparaison des éléments recensés.
- sur le bilan technique et financier,
- sur le fonctionnement de la procédure.

L'analyse devra permettre d'identifier les possibles effets induits (notamment l'impact socio-économique des actions menées) et les possibles effets pervers du Contrat de Rivière.

#### **Méthodologie développée :**

- synthèse illustrée des informations issues des modules 1 à 3,  
- analyse de l'adéquation entre les enjeux, les objectifs, les moyens et les résultats obtenus selon les 6 critères proposés par une présentation synthétique sous forme de tableaux.  
- mise en exergue des impacts positifs ou non du Contrat de Rivière (effet socio-économique...)  
→ là encore l'approche synthétique sous forme de tableaux sera privilégiée.

#### V. Module 5 : CONCLUSIONS, RECOMMANDATIONS ET PERSPECTIVES

Sur la base des investigations précédentes et de l'expérience relative au Contrat de Rivière en cours, il s'agira :

- de rappeler les grands enjeux actuels du bassin versant, en les hiérarchisant et en identifiant ceux émergents depuis la mise en place du Contrat de Rivière. Une attention particulière devra être portée au volet hydraulique du Contrat de Rivière.
- de proposer les objectifs à atteindre les concernant. Ces objectifs pourront être définis à partir du milieu (ex : objectifs de qualité des eaux, des berges...), de la réglementation (ex : SDAGE, directive cadre européenne), de l'expression des acteurs et usagers... ;
- d'identifier la démarche la plus adéquate permettant de répondre aux enjeux ;
- préciser la forme que devra prendre la structure la plus à même de porter la démarche,
- justifier le périmètre du territoire sur lequel s'applique la démarche de gestion.

Les propositions interviendront après consultation des acteurs à ce sujet. Le Comité de suivi de l'étude devra être associé étroitement à cette étape.

### **Méthodologie développée :**

- identification et analyse des enjeux nouveaux ou toujours d'actualité pour établir une hiérarchisation des priorités,
- fixer des objectifs compatibles avec les cadres réglementaires, les intérêts locaux et l'état du milieu,
- proposer, après évaluation des démarches de gestion actuellement développées, la structure et le territoire les plus pertinents à partir desquels les objectifs pourraient le plus facilement être atteints.

## VI. Module 6 : DEROULEMENT DE L'ETUDE

### **6.1 Description des moyens mis en oeuvre**

- la liste et la description sommaire de ses principales références sur des opérations en relation avec la présente étude.

Cf. : Annexe 2 - La formation Master Professionnel COGEVAL'EAU  
Annexe 3 - Références en terme de travail équivalent et liste de publications

- moyens humains et matériels affectés à l'étude pour les différents modules de celle-ci, ainsi que le nom du chargé d'études et ses références.

### **Le chef de projet :**

Norbert LANDON, Maître de Conférences de l'Université Lyon 2  
Responsable de la Formation MASTER PRO COGEVAL'EAU

Plus de renseignements :

→ enseignant : [http://ghhat.univ-lyon2.fr/article.php3?id\\_article=382](http://ghhat.univ-lyon2.fr/article.php3?id_article=382)

→ recherche : [http://umr5600.univ-lyon3.fr/chercheur/landon/cv.html?id\\_article=382](http://umr5600.univ-lyon3.fr/chercheur/landon/cv.html?id_article=382)

### **Les moyens humains :**

10 étudiants de Master professionnel (bac+5) en fin de formation piloté par 9 tuteurs experts universitaires, chercheurs ou ingénieurs (cf. Listes des tuteurs – experts en annexe 4)

### **Les moyens matériels :**

→ Les laboratoires de rattachement des tuteurs, leur personnel et leur matériel nécessaire aux prélèvements, investigations sur le terrain et les analyses,

- UMR 5600 du CNRS – Environnement, Ville, Société et sa Plate-Forme Technique Environnement,
- UMR 5023 du CNRS - Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Fluviaux – Lyon 1

### **Mise à disposition des études et des bases de données :**

Il revient à la Communauté de Communes du Pays de l'Hermitage ne mettre à disposition du prestataire l'ensemble des études nécessaires à la réalisation de ce bilan. En particulier, les études préalable au contrat, le contrat et les études réalisées dans le cadre de suivis au cours de la période du contrat.

Il conviendra également de mettre à disposition les bases de données spatiales disponibles dont le prestataire peut faire usage légalement.

### **6.2 Suivi de l'étude**

Un comité de suivi de l'étude sera mis en place par le maître s'ouvrage ; il sera composé de membres du Comité de Rivière, du groupe de travail rivières de la communauté de communes.

Le prestataire devra prévoir au minimum 5 réunions de restitution :

- une première, lors du démarrage de l'étude, afin de présenter au Comité de suivi sa méthodologie et de se coordonner sur le mode de déroulement de l'étude, l'identification des données disponibles et les personnes ressources, les liens entre modules, le phasage des différents volets, la forme des documents demandés, les délais de remise des documents, la liste des destinataires, la programmation des différentes réunions de restitution,...
- une seconde à l'issue des modules 1 à 4, devant le Comité de suivi, afin de présenter les premiers résultats et d'engager la réflexion sur le module 5 « Perspectives »,
- une troisième afin de soumettre au Comité de suivi les propositions concernant le module « Perspectives » et d'intégrer les éventuelles modifications avant la diffusion plus large des résultats,
- une quatrième pour présenter les résultats de l'étude devant le Comité de pilotage,
- une cinquième pour présenter les résultats de l'étude devant le Comité de Rivière.

### **6.3. Modalités de rendu de l'étude**

- L'étude bilan sera rendue en 3 exemplaires papier.
- Elle devra comporter en tête un résumé, et chaque module comportera une synthèse claire et succincte.
- Un support informatique devra être fourni sur CD-ROM. Le rapport sera remis en format texte usuel (Word ou open office) et les pièces annexes selon le cas (Excel, base de données Access, SIG Arc view, Acrobat,JPG.)

Nous proposons :

- Un rendu cdrom fin mars
- Trois rapport après validation
- L'ensemble des modules sera présenté avec en plus :

→ Un volume annexes fiches ouvrages si nécessaire (en plus des annexes à l'état des lieux sinon les fiches seront intégrées dans ce volume) ; la nécessité pouvant l'expliquer par l'importance du volume.

→ Une synthèse des études préalables.

→ Un atlas cartographique au format papier dont les couches SIG seront fournies au format électronique sur Cdrom compatible Arcview.

Ces trois éléments seront fournis en un exemplaire à l'exception de l'atlas.